

## Consultation publique PPE-SNBC - Contribution de Teréga

Le 19 février 2020

Deuxième opérateur de transport et de stockage de gaz en France, Teréga est une entreprise indépendante de 611 employés. Le réseau de transport de gaz de Teréga représente 15,6 % du réseau français et se déploie sur 15 départements essentiellement en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, au travers de 5000 km de canalisations. Nos deux sites de stockage souterrain de gaz naturel situés dans les Landes et dans le Gers représentent près d'un quart des capacités nationales de stockage.

Ce nouveau projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est publié après l'adoption de la loi Énergie-Climat qui introduit l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 de la France. Cette publication intervient aussi quelques semaines avant celle du projet de loi Climat au niveau européen, qui fera de l'Europe le premier continent neutre en carbone au même horizon. Teréga soutient pleinement cet objectif de neutralité carbone et considère que la transformation en cours en faveur du verdissement du secteur gazier contribue à atteindre cette cible, en s'appuyant sur les nouvelles sources de gaz verts - biométhane, gazéification, méthanation, hydrogène ou via le power-to-gas.

Teréga accueille favorablement cette nouvelle version de la PPE et se réjouit en particulier du renforcement des échanges avec les pays voisins européens, et de la coordination plus étroite avec les processus de planification de transition énergétique prévus à l'échelle des territoires.

### Le développement des gaz renouvelables en France

Teréga se félicite de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée au soutien public du **biométhane** par rapport à la proposition de PPE précédente. Cependant, même avec un assouplissement des contraintes sur les tarifs de rachat, les trajectoires pesant sur les coûts de production du biométhane restent très ambitieuses pour la filière. Teréga regrette que la PPE affiche toujours une cible de production de 7 % de biogaz de la consommation de gaz en 2030, en retrait par rapport à l'objectif inscrit dans la Loi, et des volumes inférieurs à ceux annoncés dans la précédente PPE (6 TWh à l'échelle française en 2023). Cette cible paraît en décalage avec la dynamique actuelle observée au niveau des territoires, et soulignée notamment par les ambitions portées par les SRADDET.

Teréga constate en effet que la dynamique dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie est très favorable, en adéquation avec les importants potentiels de méthanisation identifiés dans le grand Sud-Ouest. Dans la seule zone de Teréga - dont la consommation gazière



annuelle s'élève à 30 TWh environ - les projets déclarés dans le registre des capacités en 2020, dont le raccordement à un réseau gazier a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique par le gestionnaire concerné, représentent un volume de 3 TWh (pour tous les opérateurs de distribution et de transport).

Concernant les coûts de production, Teréga déplore que la PPE ne prenne pas en compte l'analyse des **externalités positives** induites par le développement du biométhane, notamment en matière de réduction de gaz à effet de serre, d'équilibre de la balance commerciale, d'amélioration de l'indépendance énergétique, de bénéfices apportés au monde agricole ou d'économie circulaire à travers le recyclage des déchets. L'évaluation de ces externalités fait l'objet actuellement d'une analyse quantitative fine dans le cadre du Comité stratégique de filière Nouveaux systèmes énergétiques. Les études préliminaires ont démontré que la valorisation de ces externalités pouvait atteindre entre 40 et 70€/MWh<sup>1</sup>.

Teréga se félicite par ailleurs que le **gaz de récupération par gazéification** puisse bénéficier d'un retour d'expérience sur les démonstrateurs pour l'injection dans les réseaux gaziers. Moins mature que le biométhane, cette filière apporte des bénéfices et des externalités très positives, en particulier en termes de valorisation des déchets et d'économie circulaire.

**Concernant l'hydrogène**, Teréga accueille favorablement la révision à la hausse du soutien au développement de l'hydrogène décarboné de 50 millions d'euros par an.

En revanche, nous souhaitons rappeler ici que, contrairement à ce qui est mentionné à la page 103 du document de PPE, il est possible d'intégrer **un volume significatif d'hydrogène dans le mix gazier** d'ici 2050 avec des **coûts limités d'adaptation** des infrastructures. Les conditions techniques pour injecter l'hydrogène dans les réseaux de gaz ont été clarifiées dans un rapport qui a été remis à la ministre de la transition écologique et solidaire en novembre 2019, rédigé par les opérateurs d'infrastructures gazières en France<sup>2</sup>. A court terme, les travaux démontrent que le taux de 6 % en volume d'hydrogène est atteignable en mélange dans la plupart des réseaux avec peu d'adaptations, et est compatible avec la majorité des installations des consommateurs actuels de gaz. Pour faciliter le déploiement de ces projets, les opérateurs gaziers recommandent de fixer une capacité cible d'intégration d'hydrogène en mélange dans les réseaux à 10 % en 2030, puis 20 % au-delà, pour permettre d'anticiper l'adaptation des équipements, en particulier ceux situés à l'aval des infrastructures, et leur certification à ce taux d'hydrogène. D'ici 2050, des volumes significatifs pourront être injectés avec des coûts maîtrisés d'adaptation des infrastructures.

Par ailleurs, Teréga s'associe aux réflexions menées sous l'égide de la DGEC dans le cadre de l'ordonnance en cours d'élaboration pour permettre la production, le transport, le stockage et la traçabilité de l'hydrogène, ainsi que la définition d'un cadre de soutien quand il est produit à partir d'énergie renouvelable ou bas-carbone. Nous observons aujourd'hui qu'un

<sup>1</sup> Voir le rapport « Le verdissement du gaz » publié par le Comité prospective de la CRE, juillet 2019.

<sup>2</sup> « Conditions techniques et économiques d'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz naturel », rapport final juin 2019 [https://www2.terega.fr/fileadmin/Nos\\_publications/Publications\\_financ%C3%A8res/2019/Rapport\\_H2.pdf](https://www2.terega.fr/fileadmin/Nos_publications/Publications_financ%C3%A8res/2019/Rapport_H2.pdf)

nombre croissant de producteurs d'hydrogène par électrolyse sont de plus en plus intéressés par l'injection dans notre réseau de l'hydrogène ou du méthane de synthèse issu du power-to-gas.

Si à une grande échelle nationale la conversion d'électricité d'origine renouvelable en gaz n'est pas envisagée avant 2035 (technologie Power-to-Gas), nous constatons que localement, ces solutions sont de plus en plus regardées par les territoires. Elles doivent donc disposer dès que possible d'un cadre réglementaire adéquat et nécessaire à leur déploiement, d'autant plus qu'elles permettent le recours aux infrastructures existantes, ce qui réduit la facture pour le consommateur final et évite des investissements potentiels dans de nouvelles lignes électriques.

#### **La prise en compte des dynamiques territoriales**

Teréga salue la prise en compte de la mobilisation des territoires dans le nouveau document de PPE. Nous rappelons ici que les feuilles de route de transition énergétique des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie révèlent la priorité accordée par les régions au développement des gaz verts. Affichant de grandes ambitions pour le déploiement de ces gaz, la région Nouvelle-Aquitaine a engagé deux études sur le développement de la production de gaz vert et de la mobilité GNV/BioGNV en y associant les gestionnaires d'infrastructures gazières dont Teréga.

Voté en décembre 2019, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Nouvelle-Aquitaine, intègre un scénario de 30 % de gaz vert dans la consommation régionale de gaz en 2030 et de 100 % en 2050. La Région a également dévoilé fin 2019 son schéma directeur mobilité incluant le GNV/BioGNV, pour orienter une grande partie des usages du gaz vert vers la mobilité. Quant à la région Occitanie, sa nouvelle feuille de route de transition énergétique pour 2050 (REPOS2) révise à la hausse les objectifs de méthanisation, et mise également sur la mobilité GNV/BioGNV comme solution de transition avant le passage à une mobilité hydrogène à grande échelle.

Nous constatons par ailleurs que les projets soumis dans les "fiches actions" des contrats de transition écologique, visant à structurer des filières locales autour de la transition énergétique, ou proposés dans le cadre du dispositif Territoires d'Industrie, portent dans de nombreux cas sur le développement des gaz renouvelables.

Nous constatons aussi que les régions ont de plus en plus recours à la mobilité GNV ou BioGNV, au vu des atouts qu'elle présente pour décarboner le secteur des transports et améliorer la qualité de l'air dans les grandes agglomérations, enjeu majeur relevé dans les diagnostics régionaux. C'est dans ce contexte que Teréga s'est pleinement engagé en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine pour le développement de cette mobilité. Teréga déplore néanmoins que l'approche retenue par la PPE n'intègre pas une analyse complète du cycle de vie des émissions et se limite à une approche sur les émissions à l'échappement.

## Les stockages souterrains de gaz et la sécurité d'approvisionnement

Teréga souhaite rappeler le rôle clé joué par les stockages de gaz pour préserver la sécurité d'approvisionnement énergétique du territoire français. Ces stockages permettent de gérer les variations saisonnières et couvrir les besoins de pointe en gaz comme en électricité. Ces infrastructures sont souvent fortement sollicitées lors des épisodes de demande de pointe, à l'instar des épisodes récents de grève des terminaux méthaniers.

Le rôle des stockages de gaz reste crucial dans les années à venir, en particulier dans le contexte de transition énergétique. Ces infrastructures représentent aujourd'hui la seule solution permettant de stocker de l'énergie sur une longue durée et dans des volumes conséquents, pour apporter la flexibilité nécessaire au système énergétique dans son ensemble et pallier l'intermittence des énergies renouvelables. Ainsi, au vu de l'incertitude qui pèse sur les besoins de pointe du secteur électrique et avec le développement de la dynamique d'intégration sectorielle, Teréga appelle à la prudence dans les décisions qui pourraient être prises pour réduire les capacités de stockage à l'horizon 2026.

## Considérer plusieurs scénarios pour atteindre la neutralité carbone

Enfin, face aux incertitudes technologiques et économiques actuelles, Teréga regrette que la Stratégie nationale bas carbone (\$NBC) n'ait pas présenté plusieurs scénarios pour atteindre la neutralité carbone, et qu'elle reste fondée sur une électrification quasi-totale des usages. Nous sommes heureux de constater que cette approche n'a pas été retenue par la Commission européenne dans sa feuille de route publiée fin 2018, dont les huit scénarios reposent sur des hypothèses différentes pour le déploiement de l'hydrogène, le biométhane, l'efficacité énergétique ou le degré d'électrification de l'économie européenne.

Pour conclure, Teréga considère le gaz comme un maillon incontournable de la transition énergétique et rappelle qu'il bénéficie d'un réseau d'infrastructures permettant à la fois un transport d'énergie fiable ainsi qu'un potentiel de stockage à grande échelle.